

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SÉANCE DU 02/09/2010**

L'an deux mil dix le 02 septembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean-Claude GUÉDÉ

Date de la convocation		26 août 2010
Nombre de conseillers en exercice		22
Secrétaire de séance : Françoise BAILLY		
MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Jean-Claude GUEDE		
Jean-Noël CHAPPUIS		
Pascale OGEREAU		
Catherine HUET		
Jean-Marc SAUVÉ		
Pierre HERRAIZ		
Bruno FLEURY		
Dominique JOSSE		
	Annabelle GUÉRIN	Christophe BRUNET
Christophe BRUNET		
	Françoise RENO	Jean-Claude GUÉDÉ
Claude DELÉTANG		
Monique DÉRUE- TORCHET		
Yves GUIBERT		
Nicole PATTIER		
Alexandra MENANT		
Françoise BAILLY		
Sarah MASQUET-BIGOT		
Bruno FLEURY		
Gérard LEFORT		
Patrick MARTEAU		
Eric BOILEAU		
Marie-Claude SURSIN		

*Monsieur le Maire s'assure que les membres du Conseil Municipal soient en possession du procès verbal de la séance du 8 juillet 2010. Le Conseil Municipal approuve le document présenté.*

*Madame Françoise BAILLY est nommé(e) Secrétaire de Séance.*

*Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal d'un mot de remerciements de Françoise RENO pour le témoignage de sympathie reçu pour les obsèques de son frère.*

*Avant de commencer l'étude des projets de délibérations, Monsieur le Maire donne la parole aux conseillers municipaux :*

- *Monsieur Dominique JOSSE fait part du problème d'odeurs provenant du réseau des eaux usées du lotissement Val Fleuri. Monsieur le Maire précise que la société Jacques Gabriel s'est accordée avec l'entreprise pour la réparation des désordres constatés lors de l'inspection des réseaux. A réception de ces travaux, l'intégration des voiries et réseaux de ce lotissement dans le domaine public de la commune sera réalisée.*
- *Madame Catherine HUET s'interroge sur le devenir du commerce « Le P'tit Gervisien ». Monsieur le Maire rappelle que la commune a sollicité par voie de justice la résiliation du bail commercial et précise que le délibéré du juge du tribunal d'Instance sera rendu mardi 07/09. La commune en sera informée une quinzaine de jours après.*

*Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour, à savoir :*

- *69 : Communication au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire,*

- 70 : CAF Contrat Enfance Jeunesse, avenant n° 1,
- 71 : ZAC de l'Aubépin : vente de terrain à la SELC,
- 72 : Budget eau 2010 : correction du niveau de vote,
- 73 : Budget eau 2010 : décision modificative n° 2,
- 74 : Animation des aînés : tarifs du repas annuel pour les conjoints âgés de moins de 65 ans,
- 75 : Personnel communal : cours d'initiation à la langue des signes françaises,
- 76 : CAB – extension de compétences : encouragement et soutien aux démarches pluri-communales en matière de Plans Locaux d'Urbanisme,
- 77 : CAB – extension de compétences : soutien à l'enseignement supérieur,
- Affaires diverses

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de rajouter un point, à savoir : « soutien financier pour projet d'étudiants ». Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'étudier le premier projet de délibération :

➤ **69 - Communication au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T)**

Le Maire donne connaissance aux membres du conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation qu'il a reçue de l'assemblée municipale en date du 27 mars 2008.

Elles concernent :

- 17 – Renouvellement de la concession au cimetière n° 711,
- 18 – Renouvellement de la concession au cimetière n° 318.

**Le conseil municipal prend acte de ces décisions.**

➤ **70– CAF Contrat Enfance Jeunesse, avenant n° 1**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération n° 156/2007 de la séance du 29 novembre 2007 portant sur le regroupement du contrat temps libre et contrat enfance en une convention unique dénommée « contrat enfance et jeunesse ».

Avec ce nouveau contrat, les Caisses d'Allocations Familiales s'engagent à cofinancer des actions et des projets de communes en faveur de l'accueil des enfants et des jeunes de moins de 18 ans.

Lors du comité de pilotage annuel, un bilan des actions et projets est réalisé. Il a alors été évoqué la possibilité d'élargir les horaires d'ouverture de la halte garderie. Actuellement, cette structure accueille les enfants :

- le mardi de 9h00 à 17h00,
- le jeudi de 09h00 à 12h00,
- le vendredi de 09 à 12h00

et plusieurs parents ont émis le souhait de disposer d'une seconde journée entière d'accueil, à savoir le jeudi jusqu'à 17h00.

La commission Enfance Jeunesse, soucieuse d'améliorer le service rendu, a émis un avis favorable à cette demande, ainsi que Le Service de la Protection Maternelle et Infantile du Conseil Général de Loir-et-Cher.

Monsieur le Maire précise que le coût annuel engendré est de 1 500 € (charges de personnel supplémentaires) et propose :

- d'expérimenter cette ouverture du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2010,
- d'intégrer cette nouvelle action dans le contrat enfance jeunesse,
- de se prononcer ultérieurement sur la pérennisation de l'ouverture du jeudi après-midi au vu des statistiques de fréquentation afin de s'assurer d'être en adéquation avec un besoin.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire et l'autorise à signer l'avenant n° 1 au contrat enfance jeunesse.**

➤ **71 – ZAC de l'Aubépin – vente de terrain à la SELC**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société d'Équipement de Loir-et-Cher 16, avenue de l'Europe 41033 Blois cedex, aménageur de la ZAC de « l'Aubépin » souhaite acquérir les terrains inclus dans le périmètre de la ZAC, appartenant à la commune.

Il précise qu'il s'agit des parcelles, ci-dessous, à savoir :

SECTION DU CADASTRE	N° CADASTRAL	LIEUDIT	SURFACE (m <sup>2</sup> )
AI	534	La Ferme de l'Aubépin	8
AI	558	La Ferme de l'Aubépin	140
AN	237	Le Parc de l'Aubépin	395
AN	116	Rue du Parc de l'Aubépin	4259
<b>TOTAL</b>			4802

Le prix d'acquisition proposé par la S.E.L.C est de 5 €/m<sup>2</sup> + une indemnité de emploi de 5 %, soit :

5 € X 4802 m <sup>2</sup> =	24 010.00 €
Emploi 5 %	<u>1 200.50 €</u>
TOTAL	25 210.50 €

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal :*

- *décide de vendre à la SELC, pour l'aménagement de la ZAC de « l'Aubépin », les parcelles cadastrées section AI n° 534 – AI n° 558 – AN n° 237 et AN n° 116 pour une surface de 4802 m<sup>2</sup> au prix de 25 210.50 €,*
- *autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette vente,*
- *accepte que l'acte soit dressé par l'étude SCP BRUNEL, HALLIER et ASSELIN, notaires associés, 1 rue de la Creusille 41029 BLOIS cedex, notaire de la S.E.L.C.*

➤ **72 – Budget eau 2010 : correction du niveau de vote**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le vote du budget eau 2010 durant la séance du 11 mars 2010.

Il précise que l'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement, **sans les chapitres « opérations d'équipement ».**

Cette dernière option permet de contrôler les crédits budgétaires, non pas au niveau du chapitre comptable mais au niveau de chaque opération d'investissement. Ainsi, le niveau de contrôle des crédits s'effectue sur la totalité des sommes affectés à chaque opération et non pas au niveau de chaque chapitre budgétaire : 20-21-23.

Compte tenu de l'intérêt comptable, cette méthode a été appliquée pour le budget communal 2010 et devait l'être pour le budget eau 2010. Cependant, une erreur matérielle lors de la saisie du budget eau a été commise et ne permet pas d'effectuer ce niveau de contrôle.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de corriger cette erreur.

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide :*

- *de modifier la page 2 du budget eau 2010 afin de permettre le vote en section d'investissement au niveau des opérations d'équipement,*
- *de confirmer que les opérations suivantes sont votées « pour vote » lors du vote du budget primitif 2010:*

N° OPERATIONS	LIBELLÉS	BP 2010 CRÉDITS « POUR VOTE »
023	Acquisition matériels	20 000 €
00029	Travaux sur canalisations	20 000 €
00030	Travaux sur château d'eau	48 681 €
00031	Acquisition de compteurs	5 000 €
00032	Camion benne	16 500 €
00033	Camion Master	20 000 €

➤ **73 – Budget eau 2010 : décision modificative n° 2**

Compte tenu des éléments intervenus depuis le vote du BP 2010, Monsieur le maire propose aux membres du Conseil Municipal, la création de crédits suivants :

<b>Dépenses d'investissement</b>			
00030	2315	Travaux sur château d'eau	11 000 €
00025	2158	Acquisition de compteurs	2 200 €
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>13 200 €</b>
<b>Recettes d'investissement</b>			
	28158	Amortissements Immobilisations corporelles	700 €
	1641	Emprunt	17 760 €
	021	Virement de la section d'exploitation	-5 260 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>13 200 €</b>

<b>Dépenses d'exploitation</b>			
	6811	Dotations aux amortissements	700 €
	615	Entretien et réparations	6 000 €
	651	Redevance pour concession	-1 440 €
	023	Virement à la section d'investissement	-5 260 €
<b>TOTAL DÉPENSES D'EXPLOITATION</b>			<b>0 €</b>
<b>Recettes d'exploitation</b>			
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>			<b>0 €</b>

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.*

➤ **74 – Animation des aînés : tarifs de repas annuel pour les conjoints âgés de moins de 65 ans**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le repas annuel dans le cadre de l'animation des aînés, offert par la municipalité aux personnes âgées de plus de 65 ans, aura lieu cette année le 7 novembre 2010.

Monsieur le Maire précise que le chanteur Pierre VALRAY a été retenu pour l'animation de ce repas pour un cachet de 510 € et des charges sociales d'un montant de 213 €.

Monsieur le Maire rappelle que le tarif pour les conjoints âgés de moins de 65 ans était de 17 € en 2009 et propose aux membres du conseil municipal de fixer le tarif applicable pour cette année.

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal :*

- *maintient le tarif applicable pour les conjoints âgés de moins de 65 ans à 17 €.*

➤ **75 – Personnel communal : cours d'initiation à la langue des signes française**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que 5 agents ont suivi pendant l'année scolaire 2009/2010 des cours d'initiation à la Langue des Signes Française afin d'améliorer la communication avec les Enfants malentendants scolarisés, les parents ainsi qu'un agent présentant ce même handicap au service technique.

Monsieur le Maire expose que ces agents souhaitent poursuivre cette formation pour l'année scolaire 2010/2011.

Monsieur le Maire explique que cette formation est dispensée par l'Association CALM (Communiquer avec les mains) à Blois. Les conditions financières de cette formation sont :

- Formation année scolaire : 170€/agent

- Cotisation association : 18€/agent
- Acquisition d'un livre

Monsieur le Maire précise que cette formation aura lieu d'octobre 2010 à mai 2011, à hauteur d'une fois par semaine (période scolaire) et les agents effectueront cette formation sur leur temps personnel.

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire,*

➤ **76 – C.A.B. – extension de compétences : encouragement et soutien aux démarches pluri-communales en matière de Plans Locaux d'Urbanisme**

Rapport :

Par délibération n° 2010/225 du 15 juillet 2010 jointe en copie, le conseil communautaire d'Agglopolys a décidé, à l'unanimité des votants, l'extension suivante de compétence de la Communauté d'Agglomération de Blois :

- Encouragement et soutien aux démarches pluri-communales en matière de Plans Locaux d'Urbanisme.

Cette délibération a été notifiée au maire de chacune des communes membres de la Communauté d'Agglomération de Blois, avec mention des dispositions du CGCT et des statuts applicables, pour que chaque conseil municipal puisse se prononcer, par voie de délibération sur cette extension de compétences.

**Propositions :**

*Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :*

- *approuver l'extension de compétences relative à l'encouragement et au soutien aux démarches pluri-communales en matière de Plans Locaux d'Urbanisme,*
- *adopter les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération de Blois,*
- *demander à Monsieur le Préfet, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter cette extension de compétences et les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération de Blois,*
- *autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.*

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal accepte ces propositions.*

➤ **77 – C.A.B. – extension de compétences : soutien à l'enseignement supérieur**

Rapport :

Par délibération n° 2010/206 du 15 juillet 2010 jointe en copie, le conseil communautaire d'Agglopolys a décidé, à l'unanimité des votants, l'extension suivante de compétence de la Communauté d'Agglomération de Blois :

- Soutien à l'enseignement supérieur.

Cette délibération a été notifiée au maire de chacune des communes membres de la Communauté d'Agglomération de Blois, avec mention des dispositions du CGCT et des statuts applicables, pour que chaque conseil municipal puisse se prononcer, par voie de délibération sur cette extension de compétences.

**Proposition :**

*Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :*

- *approuver l'extension de compétences relative au soutien à l'enseignement supérieur,*
- *adopter les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération de Blois,*
- *demander à Monsieur le Préfet, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter cette extension de compétences et les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération de Blois,*
- *autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.*

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal accepte ces propositions.*

➤ **78 - Soutien financier pour projet d'étudiants**

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux la demande de soutien financier d'une étudiante Gervaisienne pour la réalisation d'un projet tuteuré dans le cadre de ses études en Gestion des Entreprises et des Administrations à l'université François Rabelais de Tours.

Le projet en question consiste à soutenir l'association « A chacun son Everest » qui aide les enfants atteints de cancer ou de leucémie à guérir mieux à travers des séjours et stages à la montagne.

Le groupe d'étudiants en question est chargé, d'une part d'organiser un séjour : transport, alimentation, sorties, animations... et d'autre part, de rechercher les financements.

Le budget prévisionnel prévoit des dépenses de l'ordre de 4 000 € (logement offert par l'association). A ce jour les fonds récoltés sont de 1 000 €.

Soucieux de soutenir les démarches de formation des étudiants, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de participer financièrement à ce projet à hauteur de 200 euros.

***Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal accepte ces propositions.***

***Affaires diverses :***

- *Ouverture du magasin Grand Frais : 06/10/2010*
- *Invitation pour inauguration de l'auberge du Centre : vendredi 10/09/2010 à 19h30,*
- *Rappel de la fête du vélo : départ au lac de Loire dimanche 05/09/2010,*
- *Effectifs des écoles : 193 élèves en primaire, 122 en maternelle*
- ***prochaine séance : jeudi 28/10/2010***